

SARL BUTTERFLY
12, Rue des Sœurs de la Rivière
87000 LIMOGES
RCS LIMOGES B 539 292 847
Au capital variable de 27000.00 €

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17.03.2023

L'an Deux Mil Vingt-trois et le Dix-sept Mars, à Quatorze heures, les associés se sont réunis à Fursac au domicile du gérant en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- 1-Madame DAVAL Stéphanie possédant 4000 parts sociales
- 2-Madame SAUVONNET Charlotte possédant 19000 parts sociales
- 3-Madame GUERIN Carole possédant 4000 parts sociales

Total des parts sociales présentes et représentées : 27000 sur un total de 27000 parts sociales composant le capital social.

Monsieur DAVAL Michel préside l'assemblée en qualité de gérant non associé.

Le président déclare que l'assemblée étant valablement constituée, elle peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Les documents nécessaires à l'ordre du jour

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de 15 jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- 1 - Changement de gérant
- 2 - Modifications corrélatives des statuts et pouvoir à donner

Puis le Président donne lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Pour des raisons personnelles Monsieur DAVAL Michel désire démissionner de son poste de gérant à compter de ce jour. Mr DAVAL Victor, ayant la disponibilité nécessaire est nommé gérant de la présente société à l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés présents ou représentés. Les statuts seront modifiés en conséquence.

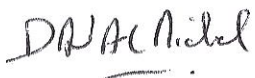



DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer les démarches rendues nécessaires par l'adoption de la résolution précédente, à savoir la modification corrélative des statuts et l'accomplissement de toutes les formalités légales rendues nécessaires par l'adoption de la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés présents ou représentés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui a été débattu, il sera dressé un procès verbal qui après lecture sera signé par la gérance et les associés anciens et nouveaux ou leurs représentants

MD DAVAL Michel gérant sortant 
SP DAVAL Stéphanie Associée 
CS GUERIN Carole Associée 
CS Sauvonnnet Charlotte Associée 
VD DAVAL Victor Gérant Entrant 